

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

### 30 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente août 2022 à 20h31

Le Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

**Président de séance :** Alain SALOMON, Maire  
**Présents :** Thierry DAGUET, Christiane LEFEVRE, Éric WERDENBERG **Adjoint**  
Khalid BARRAMOU, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Chantal LOUIS,  
Richard MARMET, Florine MERVILLE, Noémie SAUDIN, Jean-Jacques SANDERRE, et Alain WEICK, **Conseillers municipaux**

**Excusés ayant donné pouvoir :** Frédéric BURGUN avec procuration à Christiane LEFEVRE  
**Excusés :** Alban DIFFALAH, Guillaume REGISSER  
**Absents :**

**Les membres du Conseil étant réunis ;**

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance à 20h31, et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Christiane LEFEVRE est désignée pour remplir cette fonction.

### Approbation du PV de la dernière séance

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité*

---

- **VALIDE le compte rendu de séance du 14 juin 2022**

### MEDIATHEQUE

#### Règlement intérieur

**Le Maire expose :**

Pour le bon fonctionnement de la médiathèque, il convient de mettre en place un règlement intérieur.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement.

Khalid BARRAMOU demande s'il est possible de recevoir en amont du conseil municipal les documents annexes ou utiles.

Alain SALOMON indique que c'est une bonne remarque et qu'il fera envoyer les documents avant le conseil municipal.

Alain SALOMON explique également que le présent règlement sera donné à chaque personne qui s'inscrit et qu'il est indiqué dedans que « tout usager, du fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement »

Jean-Jacques SANDERRE interroge le Maire sur les tarifs d'adhésion à la médiathèque

Alain SALOMON rappelle que l'inscription est gratuite pour 2022. Les tarifs peuvent être revus en fin d'année. Avec l'ancienne médiathécaire, les abonnements étaient encaissés avec la régie de recettes.

Il précise que la délibération indiquant les tarifs en cas de perte ou de détérioration sera spécifiée dans le règlement.

Khalid BARRAMOU évoque les pénalités financières et explique qu'il serait bon qu'il y ait plutôt des pénalités non financières.

Alain SALOMON indique qu'il est formulé : « en cas de retard, dans la restitution des documents, la médiathèque se réserve le droit de prendre toutes dispositions pour assurer le retour desdits documents : rappels écrits ou téléphoniques, suspension de droit de prêt et amendes... »

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,*

---

- **DECIDE d'approuver le règlement intérieur de la médiathèque de Vétrigne et son entrée en vigueur**
- **DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce règlement et prend acte qu'il sera applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2022**

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale**

**Le Maire expose :**

Le département a mis en place trois groupements de commandes pour permettre aux communes d'avoir des tarifs avantageux. Il est proposé de rejoindre le groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :***

---

- **DE REJOINDRE le groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire, à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2023**
- **D'APPROUVER la convention constitutive du groupement et son avenant**
- **D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que toutes pièces se rapportant à la présente délibération**

## **FONCIER**

### **Acquisition d'une parcelle**

**Le Maire expose :**

Il convient d'acquérir une parcelle de terrain pour sécuriser la marche arrière du camion de collecte. La parcelle AB 238 (en haut de la Rue de la Fontaine) a été bornée aux frais de la mairie et une pose de bitume est prévue.

Cette acquisition se fera par acte en la forme administrative. Il est proposé de nommer Monsieur WERDENBERG Éric, premier adjoint au maire pour représenter la commune pour cet acte.

Chantal LOUIS demande si toutes les aires de retournement sont faites sur Vétrigne.

Alain SALOMON répond qu'il restera juste la Rue du Fort mais qu'on est en attente des résultats de l'étude de pollution pyrotechnique de l'armée.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité***

---

- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'acte de transfert de propriété au nom de la commune de Vétrigne de la parcelle susmentionnée**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative**
- **FIXE le prix à 1 €/m<sup>2</sup>**
- **DESIGNE Monsieur Éric WERDENBERG, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, pour représenter la commune de Vétrigne dans l'acte passé en la forme administrative**
- **AUTORISER Monsieur Éric WERDENBERG, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à signer tous les documents visant à faire aboutir la procédure d'échange foncier**
- **PRECISE que les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2022**

## **FONCIER**

### **Echange de parcelles**

**Le Maire expose :**

Un échange de parcelles est possible entre la commune de Vétrigne, propriétaire de la parcelle AB 56 (43 m<sup>2</sup>) et les propriétaires de la parcelle AB 35 (133 m<sup>2</sup>).

Il n'est pas prévu de soulte et les frais d'acte et de publicité seront à la charge de la commune de Vétrigne.

L'échange sera effectué par acte en la forme administrative. Il est ainsi proposé de nommer Monsieur WERDENBERG Éric, premier adjoint au maire pour représenter la commune pour cet acte.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :***

---

- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'acte d'échange de propriété au nom de la commune de Vétrigne de la parcelle susmentionnée**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte d'échange en la forme administrative**

- **DESIGNE** Monsieur Éric WERDENBERG, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, pour représenter la commune de Vétrigne dans l'acte passé en la forme administrative
- **AUTORISER** Monsieur Éric WERDENBERG, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à signer tous les documents visant à faire aboutir la procédure d'échange foncier
- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2022

## **RECENSEMENT**

### **Désignation du coordonnateur communal**

#### **Le Maire expose :**

A l'occasion du recensement de la population, qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023, la procédure impose la désignation d'un coordonnateur communal, qui est responsable de la collecte, supervise et coordonne les opérations.

Le Maire propose de nommer Angélique Péker-Clavier comme coordonnateur communal et elle sera assistée dans cette mission par Annick Leray-Terrier

Alain SALOMON précise qu'un agent recenseur sera recruté pour procéder au recensement dans le village et sera rémunéré par la commune de Vétrigne.

#### ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,***

---

- **DECIDE** de désigner Madame Péker-Clavier Angélique comme coordonnateur communal et Madame Leray-Terrier Annick pour l'assister
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

## **CENTRE DE GESTION**

### **Groupement de commandes d'achat de prestations d'assurances couvrant la prise en charge de l'inaptitude des agents publics à exercer leurs fonctions**

#### **Le Maire expose :**

Les agents publics déclarés inaptes à l'exercice de leurs fonctions ont droit à une Période de Préparation au Reclassement (PPR), avec maintien du traitement, pendant une durée maximale d'un an avec prolongation possible de 3 mois.

Cette période représente un coût pour l'employeur, qui n'est pas compensé par aucun dispositif en vigueur.

Le Centre de gestion envisage de procéder à :

- La passation d'un marché de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour le compte des communes et EPCI ayant mandaté le Centre de Gestion
- La gestion des relations entre l'(es) assureur(s) sélectionné(s)

A l'issue de la procédure, une adhésion de la commune est possible et se fera par une nouvelle délibération.

Le Maire invite le conseil municipal à mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour ce groupement de commandes

Khalid BARRAMOU explique qu'il faudra voir si ce groupement de commande est bien moins onéreux proportionnellement au nombre d'employés au sein de la mairie

Alain SALOMON explique que ce n'est qu'une consultation. On adhère déjà un autre groupement pour la maladie

Jean-Jacques SANDERRE demande ce que couvre cette assurance et si on a intérêt à la prendre

Alain SALOMON répond qu'elle couvre le montant du salaire de l'agent placé en inaptitude durant toute la période.

#### ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,***

---

- **DECIDE** d'adopter la présente délibération donnant mandat au Centre de Gestion pour mettre en œuvre un groupement de commandes d'achat de prestations d'assurance couvrant les risques induits par l'inaptitude des agents publics à leurs fonctions
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

## Questions diverses

### ▪ **FORET :**

Alain SALOMON informe les membres du conseil municipal que la commune de Vétrigne touchera une subvention « îlots d'avenir » de 2500 € pour 5300 € de coût total.

Alain WEICK trouve que la commune ne devrait pas payer les arbres dans la mesure où c'est des plantations test. Khalid BARRAMOU est d'accord sur le principe.

Alain SALOMON indique qu'il est possible de ne rien faire du tout.

Il précise que c'est sur la parcelle 4, sur une parcelle de bois scolytés.

Alain WEICK indique que les arbres fruitiers plantés par les chasseurs sont morts.

### ▪ **RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET CLIMATIQUES :**

Chantal LOUIS demande si la commune souhaite organiser une action pour la journée « Tous résilients face aux risques » du 13 octobre.

Après un débat sur les entreprises à risques du secteur, Alain SALOMON explique qu'il resterait une entreprise SEVESO à Morvillars.

Stéphanie GRANDGUILLAUME demande ce qui est inscrit dans le PPMS de l'école maternelle de Vétrigne.

Alain SALOMON indique qu'il n'y a pas de risques identifiés.

Christiane LEFEVRE explique qu'il faut se référer au plan de sauvegarde (qui sera renvoyé aux membres du conseil municipal à la demande de Richard MARMET)

Alain SALOMON ne voit pas de projets à proposer.

Chantal LOUIS indique qu'il y a eu une communication suite aux risques d'incendie cet été donc on peut au moins mettre cette information dans le Vétrigne Infos

### ▪ **POTEAU GRANDE RUE :**

Noémie SAUDIN demande si la commune a des informations sur le poteau Orange qui a été arraché Grande Rue.

Alain SALOMON informe qu'il a fait une déclaration auprès de l'opérateur et que tout est en cours

A la question de Chantal LOUIS sur les fils au sol Rue du Grand Cerf, Alain SALOMON lui répond qu'il n'y a pas de lien et que c'est lié aux personnes qui installent la fibre.

### ▪ **FRELONS :**

Thierry DAGUET informe qu'un nid de frelons a été détruit dans un arbre sur la piste cyclable entre la Rue du Nid de Biche et la Grande Rue

### ▪ **PANNEAU DE SIGNALISATION :**

Alain SALOMON indique qu'il demandera à Guillaume de redresser le panneau de signalisation penché Rue des Grands Champs

### ▪ **COVID :**

Khalid BARRAMOU dans la suite du débat sur les risques demande à Alain pourquoi il n'a pas dit un mot sur les courriers suite à l'évènement COVID

Alain SALOMON répond qu'il a fait un état des faits et une note de service et qu'il indiquait que le port de masque était recommandé.

Selon lui, au titre du secret médical, il n'était pas tenu de le dire.

Khalid BARRAMOU répond qu'il rebondit sur la thématique des risques pour évoquer des faits récents. Il estime que le bon sens veut que quand tu sais que tu es cas contact, tu préviens.

En tant qu'élus, on est garants de la sécurité et de la santé des agents.

### ▪ **AGENT TECHNIQUE :**

Khalid BARRAMOU demande à Alain SALOMON où on en est pour le contrat de l'agent technique.

Alain SALOMON rappelle que l'ancien agent technique (Cédric) est toujours en disponibilité. S'il revient, on est obligé de le réintégrer

Khalid BARRAMOU lui indique que l'agent actuel ne peut pas se projeter dans l'avenir.

Alain SALOMON dit que la finalité est de l'embaucher car on ne peut pas se passer d'un agent qui donne satisfaction. La seule solution serait de créer un poste.

- **FLEURISSEMENT :**  
Chantal LOUIS informe les membres du conseil que le jury de fleurissement est passé le 21 juillet et qu'il a apprécié le travail et la mise en valeur du jardin ainsi que l'accueil qui lui a été réservé.
- **CITY STADE :**  
Khalid BARRAMOU évoque une habitante proche du city stade qui se plaint du bruit. Elle confisque le ballon aux jeunes.  
Alain SALOMON explique qu'il l'a rencontrée et qu'elle a dit qu'elle allait porter plainte.

Les noms des votants et le sens de leur vote seront inscrits dès la prochaine séance du conseil.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.  
Délibéré en séance, le(s) jour, mois et an susdits.  
La séance est levée à 21h52**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 27 septembre 2022**

**Alain SALOMON**

**Eric WERDENBERG**

**Thierry DAGUET**

**Christiane LEFEVRE**

**Chantal LOUIS**

**Florine MERVILLE**

**Alain WEICK**

**Khalid BARRAMOU**

**Richard MARMET**

**Frédéric BURGUN**  
*Absent*  
avec procuration à Christiane LEFEVRE

**Guillaume REGISSER**  
*Absent excusé*

**Stéphanie GRANDGUILLAUME**

**Noémie SAUDIN**

**Alban DIFFALAH**  
*Absent excusé*

**Jean-Jacques SANDERRE**